



We deliver
your ambition

Charte partenaires

Au-delà de ses valeurs fondatrices qui l'animent depuis le début, à savoir la bienveillance, la performance, le talent et l'audace, le groupe Niji a décidé de mettre le cap vers une démarche éthique croissante et d'établir des preuves concrètes de son investissement sur le plan de la responsabilité sociétale des entreprises (RSE).

A ce titre, le groupe Niji appelle ses partenaires à se joindre à cette approche. La présente charte a ainsi pour but d'exposer les principes fondamentaux d'une relation d'affaires intègre, tant vis-à-vis des engagements du groupe Niji auprès de ses partenaires, que des garanties attendues de leur part.

Le groupe Niji impose donc à ses partenaires leur adhésion à la présente charte pour la poursuite ou l'établissement de relations d'affaires, et les invite à aller au-delà des exigences de la présente charte dans un objectif d'amélioration continue.



Hugues Meili
Président-Directeur général



Jérémie Manigne
Directeur général délégué

Engagements de Niji

Logique de partenariat

Favoriser l'établissement d'une relation équilibrée et pérenne ;

Pallier au risque de dépendance économique mutuelle ;

Traiter ses partenaires de manière équitable, selon des procédures transparentes fondées sur des critères objectifs.

Relation contractuelle

Conserver confidentielles les données échangées avec ses partenaires, en ce compris les données à caractère personnel et les données protégées par des droits de propriété intellectuelle ;

Respecter les délais de paiement convenus ;

Privilégier le recours au règlement amiable des différends.

Dispositif d'alerte

Pour recueillir tous les signalements d'alertes telles que définies par la loi, notamment celles relatives aux violations de la présente charte, Niji a mis en place un dispositif permettant de contacter le responsable éthique de Niji (ethic@niji.fr).

Ce dispositif garantit non seulement la confidentialité de l'identité de l'auteur du signalement mais également la confidentialité de l'identité des personnes visées par l'alerte et des informations recueillies dans ce cadre.



Engagements du partenaire

Droits de l'homme et du travail

Libertés fondamentales

Respecter la Déclaration universelle des droits de l'Homme ;

Traiter ses collaborateurs avec dignité et respect ;

Ne pas pratiquer ou soutenir toute forme quelconque de travail forcé ;

Proscrire le recours au travail des enfants ;

Contrôler la possession par les travailleurs étrangers d'une autorisation de travail.

Santé et sécurité

Prévenir et assurer la santé et la sécurité de ses collaborateurs dans leur environnement de travail ;

Se conformer aux recommandations et déclarations de l'Organisation internationale du travail ;

Lutter contre toute forme d'intimidation, de harcèlement ou d'abus ;

Adopter des mesures disciplinaires excluant toute violence et menace physique ou morale.

Contrat de travail

Encourager la diversité et l'égalité des chances ;

Ne tolérer aucune forme de discrimination ;

Assurer le libre exercice des engagements syndicaux et associatifs ;

Appliquer les normes de son secteur d'activité en matière de conditions de travail ;

Rémunérer ses collaborateurs conformément aux minimum requis et proportionnellement au travail réalisé.



Engagements du partenaire

Protection de l'environnement

Développement durable

Prendre en compte dans son activité les objectifs de développement durable de l'ONU ;

Réduire l'impact de ses activités sur l'environnement ;

Développer des produits et/ou services respectueux de l'environnement ;

Contribuer à l'économie circulaire.

Ecologie

Optimiser ses consommations d'énergie ;

Limiter ses émissions CO₂ ;

Prévenir la pollution issue de ses activités ;

Maîtriser son empreinte écologique.

Pollution

Veiller au recyclage de ses équipements ;

Réduire ses déchets ;

Préserver les ressources naturelles, la biodiversité et les écosystèmes ;

Traiter les substances toxiques et chimiques conformément aux règles applicables.



Engagements du partenaire

Ethique des affaires

Droit de la concurrence

Adopter des pratiques commerciales licites et loyales dans le respect des règles des marchés concernés ;

Refuser toute pratique anticoncurrentielle telle qu'une entente illicite ou un abus de position dominante.

Atteintes à la probité

Lutter contre la corruption et le trafic d'influence ;

Interdire tout acte constitutif d'un crime ou d'un délit (soustraction ou détournement de biens, blanchiment, *etc.*) ;

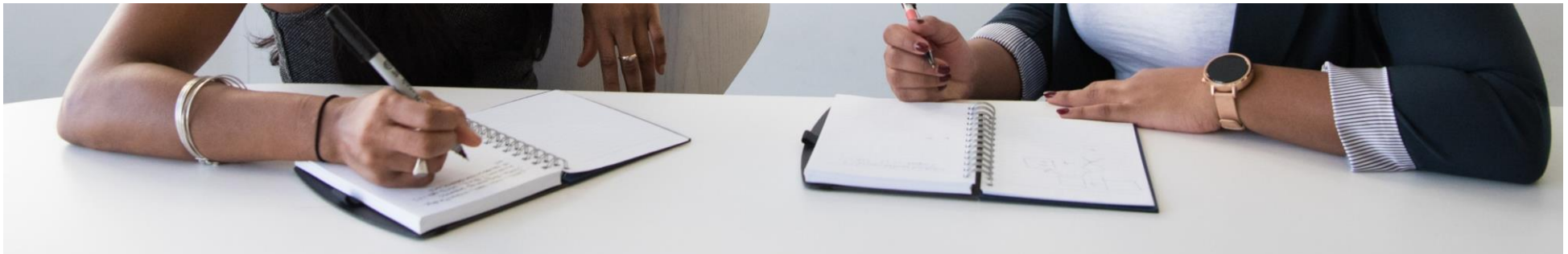
Eviter toute forme de conflit d'intérêt dans l'exercice de son activité.

Transactions commerciales

S'abstenir d'offrir, de demander ou d'accepter tout cadeau, invitation, pot-de-vin ou tout autre avantage, pécuniaire ou non, susceptible d'influencer ou d'entraver l'intégrité de ses relations d'affaires ;

Ne pas exercer son activité, ni pour dissimuler l'origine ou la destination de ressources obtenues illégalement, ni pour financer directement ou indirectement des activités illégales ;

Enregistrer comptablement l'ensemble des flux financiers réalisés avec Niji.



Adhésion du partenaire

Le partenaire adhère à la présente charte et s'engage à :

- Respecter les principes qu'elle édicte ;
- La faire connaître et respecter par l'ensemble de ses collaborateurs et sous-traitants ;
- Notifier Niji rapidement et par écrit de tout évènement susceptible de constituer un manquement à la présente charte ;
- Fournir toute assistance nécessaire à Niji dans le cadre de la présente charte (répondre à un questionnaire envoyé par Niji, répondre à la demande d'une autorité, etc.).

En cas de non-respect de la présente charte, Niji se réserve le droit de résilier immédiatement tout accord conclu avec le partenaire et de cesser toute relation avec celui-ci.

Cette adhésion est valable au titre de la version actuelle de la présente charte, et de toute version ultérieure qui lui succéderait, consultable à tout moment sur le portail partenaires accessible en bas de page du [site de Niji](#).

Dénomination sociale :

Nom et prénom :

Fonction :

Date :

Signature :